

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Montarville du mardi 22 octobre 2019, à 19 h, à la salle des délibérations du conseil municipal, au 1585, rue Montarville à Saint-Bruno-de-Montarville, sous la présidence de M. Martin Murray, maire.

Sont présents : Mme la conseillère Marilou Alarie
M. le conseiller Jacques Bédard
Mme la conseillère Isabelle Bérubé
M. le conseiller Joël Boucher
Mme la conseillère Caroline Cossette
Mme la conseillère Louise Dion
M. le conseiller Vincent Fortier
M. le conseiller Ludovic Grisé Farand

Sont également présents, le directeur général, M. Sylvain Brouillette, et la greffière, M^e Lucie Tousignant.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Martin Murray constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

191022-1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, avec le retrait du point 6.7.7 intitulé *Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA 2019-077 pour la construction d'un nouveau bâtiment commercial au 5, rue Parent*.

Votes pour : 2

Votes contre : 6 (Louise Dion, Caroline Cossette, Ludovic Grisé Farand, Marilou Alarie, Jacques Bédard, Joël Boucher)

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191022-2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2019

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 16 septembre 2019, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

191022-3 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019**

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 7 octobre 2019, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Projet de crématorium au 5, rue Parent : Dépôt d'une pétition de citoyens contre le projet et demande de report de la décision du conseil – Plusieurs commentaires de citoyens du secteur portant sur la qualité de vie qui sera teintée, sur l'emplacement, sur les problèmes de circulation et de stationnement, les aspects psychologiques des gens du quartier, les impacts environnementaux sur l'air et sur l'agriculture, l'usage permis en vertu de la réglementation municipale, préoccupation sur la santé des résidents, valeurs des propriétés, l'acceptabilité sociale du projet – Demande d'engagement de la Ville pour la fourniture ou la production de divers rapports ou analyses professionnels sur les impacts du projet notamment sur l'environnement – Tenue d'une réunion d'information sur le projet en octobre – Définition de l'usage de type commerce vs du type industriel - Mot de remerciement au conseil pour son écoute envers les citoyens - Demande d'engagement par le conseil d'informer l'ensemble de la population montarilloise;
- Boisé des Tilleuls : Position du conseiller Grisé Farand et rencontre de celui-ci avec le promoteur du projet – Conservation des milieux humides et échancier pour l'adoption du projet – L'état des études et accès à des études neutres et non celles fournies par le promoteur, fierté de vivre à Saint-Bruno, destruction de la faune et création d'un îlot de chaleur, sécurité dans le secteur pour piétons et cyclistes, car quartier dépourvu de trottoirs, lampadaires/luminaires;
- Aéroport de St-Hubert et pollution aérienne : Dépôt d'une pétition par un groupe de citoyens, fréquence exponentielle de la circulation et accroissement de celle-ci, types de plaintes pouvant être déposées, demande une représentation d'élus au sein de la DASHL pour protéger les intérêts des citoyens, agrandissement et investissement à l'aéroport, mesures d'atténuation sur les écoles de pilotage seulement, demande de suivi et d'information auprès des citoyens et façons que le maire entend le faire;
- Demande d'accès à l'information pour des rapports produits par le mandataire de l'église Baptiste – Demande de modification au règlement de zonage déposée en 2018 – Demande de révision devant la Commission d'accès à l'information;
- Installation de lampes DEL sur le chemin des Hirondelles dans le district n° 6 – Rencontres avec les représentants du Mont Mégantic pour connaître les effets des lumières DEL et enquête au sujet de la citoyenne interlocutrice.

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

191022-4 Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Joël Boucher, et RÉSOLU de traiter le point 6.7.7 de l'ordre du jour intitulé *Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2019-077 pour la construction d'un nouveau bâtiment commercial au 5, rue Parent* à ce stade-ci de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191022-5 **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE PIIA 2019-077 POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT COMMERCIAL AU 5, RUE PARENT**

Il est PROPOSÉ par Joël Boucher, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU de retirer ce point de l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191022-6 **SUSPENSION DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU de suspendre momentanément la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les délibérations sont suspendues à 21 h 38.

Elles reprennent à 21 h 43.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste de mouvement du personnel syndiqué pour la période se terminant le 4 octobre 2019
- Liste de mouvement du personnel cadre pour la période se terminant le 4 octobre 2019
- Liste des virements budgétaires pour la période se terminant le 30 septembre 2019
- Liste des virements budgétaires relatifs aux salaires pour la période se terminant le 30 septembre 2019
- Liste des contrats de plus de 25 000 \$ à 49 999 \$ pour la période se terminant le 30 septembre 2019
- Liste des remboursements autorisés pour la période s'étendant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2019 - Dépenses de recherche et de soutien des conseillers

191022-7 **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE S'ÉTENDANT DU 1^{ER} NOVEMBRE 2019 AU 30 AVRIL 2020**

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Joël Boucher, et RÉSOLU de nommer madame Louise Dion, à titre de maire suppléant, pour la période s'étendant du 1^{er} novembre 2019 au 30 avril 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191022-8 NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF
TRIBUNE JEUNESSE**

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU de nommer madame Émilie Houde, à titre de membre au sein du comité consultatif Tribune Jeunesse, pour une période de deux (2) ans, se terminant le 21 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191022-9 NOMINATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ AU SEIN DU
COMITÉ CONSULTATIF SUR LA MOBILITÉ ET DU COMITÉ DE
CIRCULATION**

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU de nommer M. Ludovic Grisé Farand en remplacement de M. Jacques Bédard, à titre de conseiller municipal délégué au sein du comité consultatif sur la mobilité et du comité de circulation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191022-10 NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL AU SEIN DE LA TABLE
D'HARMONISATION POUR LE PARC NATIONAL DU MONT-SAINT-
BRUNO DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU
QUÉBEC (SÉPAQ)**

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU de nommer la conseillère Marilou Alarie au sein de la Table d'harmonisation pour le parc national du Mont-Saint-Bruno de la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) en remplacement de la conseillère Isabelle Bérubé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191022-11 MANDAT AU COMITÉ DE MOBILITÉ POUR L'ANALYSE DU PLAN
DIRECTEUR DE CIRCULATION ET LE PLAN DE MOBILITÉ ACTIVE**

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU d'accorder un mandat au comité mobilité pour l'analyse du plan directeur de circulation et le plan de mobilité active afin de dégager les orientations conjointes et fournir des recommandations au conseil avant l'adoption de ces deux (2) documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191022-12 AUTORISATION DES DÉPENSES POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE
30 SEPTEMBRE 2019**

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'autoriser les dépenses de la liste préparée au 30 septembre 2019 de 3 469 660,19 \$, incluant les charges salariales de 666 013,75 \$ pour les périodes du 1^{er} au 30 septembre 2019, la liste des dépôts directs pour une somme de 1 026 501,09 \$, la liste des chèques émis pour une somme de 1 304 484,80 \$ et la liste des paiements par débit direct de 472 660,55 \$.

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'adopter la présente résolution et de suspendre toutes dépenses devant être effectuées dans le cadre du contrat octroyé au cabinet de relations publiques National inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191022-13 AIDES FINANCIÈRES ET SOUTIENS TECHNIQUES POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 OCTOBRE 2019

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Joël Boucher, et RÉSOLU d'accorder les aides financières et soutiens techniques suivants :

1. Grande Guignolée des médias de la Rive-Sud :

- D'autoriser la tenue de la Grande Guignolée des médias 2019, le jeudi 5 décembre 2019;
- D'autoriser le prêt de matériel, la collecte de dons à diverses intersections et la dérogation aux articles 1.8 et 1.13 du *Règlement P.1-2 sur la paix et le bon ordre dans le territoire de la municipalité* stipulant qu'il est interdit d'obstruer ou de gêner le passage des piétons ou la circulation des voitures de quelque manière que ce soit et d'organiser une démonstration, d'offrir en vente des objets ou marchandises, ou d'exercer quelque autre activité qui rassemblerait une foule et susceptible d'entraver la circulation des piétons ou des véhicules routiers;

2. Légion royale canadienne, filiale 147 Montarville :

- D'accorder une aide financière de 275 \$ pour l'organisation d'une parade et d'une cérémonie afin de commémorer le jour du Souvenir, le dimanche 10 novembre 2019 et un soutien technique;
- D'autoriser la fermeture momentanée des rues Roberval/Clifton, Roberval/Richelieu, pendant le défilé militaire avant et après la cérémonie et des rues Montarville/Seigneurial, Montarville/des Peupliers et De Bienville/Lakeview, de 13 h 30 à 15 h, le dimanche 10 novembre 2019 pour le déroulement de la cérémonie.

3. Opération Nez rouge Vallée-du-Richelieu :

- D'accorder une aide financière de 350 \$ pour la mise sur pied d'une soirée d'opération et la promotion de la campagne 2019 qui se déroulera du 29 novembre au 31 décembre.

4. Comité d'entraide de la paroisse Saint-Bruno:

- D'accorder une aide financière de 2 439,50 \$, un soutien technique à la Guignolée 2019 et à la confection des paniers de Noël.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191022-14 AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ACCUMULÉ AFFECTÉ POUR LE PROJET 20-LO-01 - PLAN DIRECTEUR DES PISTES CYCLABLES

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'approprier un montant de 300 000 \$ à même la réserve pour pistes cyclables de l'excédent accumulé affecté aux fins de financement du projet 20-LO-01 ayant pour objet le plan directeur des pistes cyclables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191022-15 AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR LE PROJET 20-LO-07 - INSTALLATION D'UN ÉCLAIRAGE ARCHITECTURAL AU VIEUX PRESBYTÈRE.

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'approprier un montant de 40 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, pour le financement du projet 20-LO-07 ayant pour objet l'installation d'un éclairage architectural au Vieux Presbytère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191022-16 APPROPRIATION D'UN MONTANT AUX FINS DE LA PRÉPARATION DES ACTIVITÉS ENTOURANT LE 175^E ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Il est PROPOSÉ par Joël Boucher, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approprier un montant de 175 000 \$ de la réserve pour projets spéciaux provenant de l'excédent accumulé affecté pour la préparation des activités entourant le 175^e anniversaire de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191022-17 DEMANDE DE DÉMOLITION DEM 2019-016 - 19, BOULEVARD SEIGNEURIAL EST

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver la demande de démolition DEM 2019-016, déposée par monsieur Joseph Akoury, propriétaire, pour le bâtiment situé au 19, boulevard Seigneurial Est, dans le respect des règlements en vigueur et du plan de réutilisation du sol dégagé pour la construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial de 31 logements, préparé par monsieur Rabin Khazaka, architecte, le 16 avril 2019, sous réserve :

- De fournir à la Ville, un rapport fait par un ingénieur forestier, avant la démolition, définissant la possibilité de préserver les arbres matures en cour avant (racines vs garage souterrain);
- De remettre un rapport final de tous les matériaux qui auront été récupérés et valorisés à la Ville, à la fin des travaux de démolition; et
- De rendre la demande de démolition nulle et sans effet si un permis n'est pas obtenu par le demandeur dans les douze (12) mois suivant l'adoption de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

191022-18 DEMANDE DE DÉMOLITION DEM 2019-017 - 31, BOULEVARD SEIGNEURIAL EST

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver la demande de démolition DEM 2019-017, déposée par monsieur Joseph Akoury, propriétaire, pour le bâtiment situé au 31, boulevard Seigneurial Est, dans le respect des règlements en vigueur et le plan de réutilisation du sol dégagé pour la construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial de 31 logements, préparé par monsieur Rabin Khazaka, architecte, le 16 avril 2019, sous réserve :

- De fournir à la Ville, un rapport fait par un ingénieur forestier, avant la démolition, définissant la possibilité de préserver les arbres matures en cour avant (racines vs garage souterrain);
- De remettre un rapport final de tous les matériaux qui auront été récupérés et valorisés à la Ville, à la fin des travaux de démolition; et
- De rendre la demande de démolition nulle et sans effet si un permis n'est pas obtenu par le demandeur dans les douze (12) mois suivant l'adoption de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191022-19 DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL UC-2019-127 POUR AUTORISER LA CONSTRUCTION DE 24 MAISONS DE VILLE CONTIGUËS (PHASE 6) SUR LE LOT 5 860 749 SANS ATTEINDRE LE SEUIL DE DENSITÉ MINIMAL PAR LOGEMENT FIXÉ AU RÈGLEMENT

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Aucun commentaire n'a été émis par les personnes présentes.

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'approuver la demande d'usage conditionnel UC 2019-127, déposée par monsieur Yves Perron, urbaniste, pour et au nom de Condominiums Saint-Bruno-sur-le-Lac, pour autoriser la construction de 24 maisons de ville contiguës (phase 6 du projet Condominiums Saint-Bruno-sur-le-Lac), sur le lot 5 860 749 ne satisfaisant pas les exigences minimales en ce qui a trait à la superficie de terrain par logement (m²/logement) stipulées au *Règlement relatif aux usages conditionnels URB-UC2018*, conformément à la résolution 190918.18 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion du 18 septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191022-20 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2019-095 POUR AUTORISER UNE AIRE DE STATIONNEMENT EN COUR AVANT, UNE ENTRÉE CHARRETIÈRE ET UNE ALLÉE D'ACCÈS SUR LE BOULEVARD CLAIREVUE OUEST AU 1000, BOULEVARD CLAIREVUE OUEST

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Aucun commentaire n'a été émis par les personnes présentes.

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2019-095, déposée par monsieur Paul Martin, pour et au nom de l'entreprise Quintcap inc., afin d'autoriser :

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- Une aire de stationnement en cour avant, une entrée charretière et une allée d'accès sur le boulevard Clairevue Ouest;
- La réduction de la largeur des allées de stationnement de 6,5 mètres à 6 mètres;
- Des aires de remisage extérieures pour les matières résiduelles ne comportant pas d'abri ou d'enclos;

au 1000, boulevard Clairevue Ouest, et ce, en dérogation aux dispositions des articles 303 et 330 ainsi qu'à la grille des spécifications de la zone IA-385 de l'annexe B du *Règlement de zonage URB-Z2017*, sous réserve :

- De rendre la dérogation mineure nulle et sans effet si un permis n'est pas obtenu par le demandeur dans les douze (12) mois suivant l'adoption de la résolution;
- D'installer les abris ou enclos pour les aires de remisage extérieures pour les matières résiduelles, et ce, conformément à la résolution 190828.8 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion du 28 août 2019, si la phase 2 du projet ne se réalise pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191022-21 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2019-112 POUR AUTORISER L'EMPIÈTEMENT D'UN GARAGE ATTENANT DANS LA MARGE AVANT ADJACENTE À LA MARGE AVANT PRINCIPALE AU 1147, RUE CADILLAC

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Aucun commentaire n'a été émis par les personnes présentes.

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2019-112, déposée par monsieur Alexandre Chartier, propriétaire, pour autoriser l'empiètement d'un garage attenant dans la marge avant adjacente à la marge avant principale au 1147, rue Cadillac, et ce, en dérogation aux dispositions de l'article 71 du *Règlement de zonage URB-Z2017*, sous réserve de rendre la dérogation mineure nulle et sans effet si un permis n'est pas obtenu par le demandeur dans les douze (12) mois suivant l'adoption de la résolution, conformément à la résolution 190918.8 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion du 18 septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191022-22 APPROBATION DE LA LISTE DES DEMANDES DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'approuver les recommandations du comité consultatif d'urbanisme relativement aux demandes de PIIA mentionnées à la liste ci-jointe, et ce, aux conditions énumérées à la résolution de celui-ci adoptée pour chacun de ces dossiers.

- La demande de **PIIA 2019-102** pour l'agrandissement du bâtiment principal au 235, rue des Peupliers, conformément à la résolution 190918.9 du CCU;

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

- La demande de **PIIA 2019-111** pour l'agrandissement du bâtiment principal au 1147, rue Cadillac, sous réserve d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2019-112 qui aurait pour effet d'autoriser l'empiètement d'un garage attenant dans la marge avant qui est adjacente à la marge avant de la façade principale, conformément à la résolution 190918.10 du CCU;
- La demande de **PIIA 2019-113** pour l'agrandissement du bâtiment principal au 147, rue Lakeview, conformément à la résolution 190918.11 du CCU;
- La demande de **PIIA 2019-118** pour la modification d'une enseigne murale et d'une enseigne détachée au 901, rue de l'Étang, conformément à la résolution 190918.15 du CCU; et
- La demande de **PIIA 2019-119** pour la modification de deux enseignes murales au 655, boulevard des Promenades, conformément à la résolution 190918.16 du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE PIIA 2019-077 POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT COMMERCIAL AU 5, RUE PARENT

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

191022-23 MODIFICATION AU CONTRAT APP-SP-18-13 POUR L'AJOUT DE COLLECTES DE RÉSIDUS VERTS POUR LES ANNÉES 2020 À 2023

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU :

- De modifier le contrat « APP-SP-18-13 pour la collecte et le transport des déchets, des matières organiques et des résidus verts » attribué en 2018 à l'entreprise RCI environnement inc., adopté par la résolution 180514-24, afin d'y ajouter huit (8) collectes de résidus verts devant couvrir l'ensemble du territoire pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023;
- D'autoriser le paiement d'un montant total approximatif de 356 957,52 \$, incluant les taxes nettes, pour l'ajout de ce service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191022-24 APPROBATION DE LA PROMESSE D'ACHAT PRÉSENTÉE PAR LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE POUR UNE PARTIE DU LOT 6 040 861 SITUÉ DANS LE PARC D'AFFAIRES GÉRARD-FILION

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'approuver la promesse d'achat présentée par le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, pour une partie du lot 6 040 861 situé dans le parc d'affaires Gérard-Filion, pour un montant approximatif de 2 149 994,48 \$, et ce, aux conditions mentionnées à la Promesse d'achat déposée en octobre 2019; et

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente, le projet de lotissement et tout autre document afférent pour donner suite à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191022-25 LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN RESPONSABILITÉ CIVILE
PRIMAIRE DU REGROUPEMENT VARENNES/SAINTE-JULIE POUR LA
PÉRIODE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2009 AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2010**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat du fonds de garantie aux membres du regroupement Varennes-Sainte-Julie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191022-26 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA PEINTURE
DE BORNES D'INCENDIE - APP-SP-19-38**

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'adjuger le contrat pour la réfection de la peinture de bornes d'incendie au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Les peintres CLO-MAR inc., pour l'année 2020 avec trois (3) années d'option de renouvellement, pour un montant total approximatif de 53 501,63 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SP-19-38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191022-27 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE FOURNITURE ET LIVRAISON D'UNE
FOURGONNETTE UTILITAIRE À TOIT HAUT - APP-SP-19-47**

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de fourniture et de livraison d'une fourgonnette utilitaire à toit haut au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Jacques Olivier Ford inc., selon le prix unitaire soumis, pour un montant approximatif de 45 036,49 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SP-19-47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191022-28 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE
DEUX CAMIONNETTES - APP-SP-19-48**

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de fourniture et de livraison de deux camionnettes au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Ste-Marie Automobiles ltée, selon les prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 73 870,25 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SP-19-48; et

De se prévaloir de l'option de vente des véhicules portant les numéros 0705 et 1125 et identifiés au bordereau des prix de cet appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191022-29 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE TÉLÉMÉTRIE VÉHICULAIRE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'adjuger le contrat pour la fourniture de service de télémétrie véhiculaire à la Direction des travaux publics au soumissionnaire conforme, à savoir la société ATTRIX Technologies, aux prix unitaires soumis, et ce, pour un montant approximatif de 14 716 \$, incluant les taxes nettes, pour l'acquisition et l'installation d'équipement et, de 12 192 \$, incluant les taxes nettes, pour les frais annuels d'exploitation, le tout tel qu'il appert de l'offre de ATTRIX Technologies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191022-30 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICE DE RADIOCOMMUNICATION POUR LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de service de radiocommunication pour la Direction des travaux publics au soumissionnaire conforme, à savoir la société Cellcom Communications, selon les prix unitaires soumis, et ce, pour un montant total approximatif de 38 577 \$, incluant les taxes nettes, pour l'achat et l'installation d'équipement et, de 16 707 \$, incluant les taxes nettes, pour les frais annuels d'exploitation, le tout tel qu'il appert de l'offre de Cellcom Communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191022-31 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICE D'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ SUR DEMANDE POUR LES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS DE LA VILLE

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de service d'entrepreneur en électricité sur demande pour les bâtiments et équipements municipaux au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir l'entreprise M. Brien Électrique inc., et ce, pour une durée d'un an avec une année d'option de renouvellement, le tout selon les prix soumis, pour un montant total approximatif de 40 220,71 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SI-19-06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191022-32 AUTORISATION À LA DIRECTION DU GÉNIE À PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DU NOUVEAU PROGRAMME DE FINANCEMENT PAFMAN RELATIF AUX TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES BARRAGES

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'autoriser la Direction du génie à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du programme PAFMAN; et

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

D'autoriser monsieur Étienne Michaud, ing., chef de division à la Direction du génie, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document requis pour la demande d'aide financière relatif aux travaux correctifs du barrage visé par la présente résolution, dans le cadre du volet 2 du PAFMAN, et ce, en raison:

- Que la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PAFMAN;
- Que l'ouvrage de propriété municipale visé, à savoir le barrage lac du Moulin (X0007439) est classé dans la catégorie des barrages à forte contenance dans le Répertoire des barrages du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- Que le ministère a approuvé l'exposé des correctifs de la municipalité en vertu de l'article 17 de la Loi sur la sécurité des barrages;
- Que la municipalité a obtenu du Ministère une autorisation de modification de structure, de reconstruction ou de démolition partielle ou complète en vertu de l'article 5 de la Loi sur la sécurité des barrages et qu'elle a réalisé les travaux correctifs prévus;
- Que la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au MELCC dans le cadre du volet 2 du PAFMAN, visant les travaux correctifs réalisés sur le barrage visé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191022-33 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT (URB-Z2017-019) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 POUR L'AJOUT DE CERTAINS USAGES DES SOUS-CLASSES C2-02 ET C2-03 - ZONE MH-913

La conseillère Caroline Cossette donne avis de motion d'un premier projet de règlement modifiant le *Règlement de zonage URB-Z2017* afin d'autoriser au rez-de-chaussée d'un bâtiment situé dans la zone MH-913 certains usages des sous-classes C2-02 et C2-03 de la classe d'usage commerce 2 (C2), et en fait la présentation et le dépôt.

191022-34 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT URB-Z2017-019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 - AJOUT DE CERTAINS USAGES DES SOUS-CLASSES C2-02 ET C2-03 - ZONE MH-913

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'adopter le *Premier projet de règlement URB-Z2017-019 modifiant le Règlement URB-Z2017 afin d'ajouter au rez-de-chaussée d'un bâtiment situé dans la zone MH-913 certains usages des sous-classes C2-02 et C2-03 de la classe d'usages Commerce 2 (C2)*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191022-35 ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX URB-TM2019

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux URB-TM2019*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191022-36 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT URB-UC2018-003 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS URB-UC2018 AFIN DE PERMETTRE LES MICROBRASSERIES ET LES MICRODISTILLERIES - ZONES MH-913, MH-916, MC-952, MC-951, MC-953

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'adopter le *Second projet de règlement URB-UC2018-003 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels URB-UC2018, afin de permettre les microbrasseries et les microdistilleries dans les zones MH-913, MH-916, MC-952, MC-951 et MC-953*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191022-37 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT URB-Z2017-018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 AFIN DE MODIFIER LA CLASSIFICATION DES USAGES ET D'AJOUTER L'USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS « MICROBRASSERIE ET MICRODISTILLERIE »

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'adopter le *Second projet de règlement URB-Z2017-018 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin de modifier la classification des usages et d'ajouter l'usage spécifiquement permis « microbrasserie et microdistillerie » aux tableaux des spécifications des zones MH-913, MH-916, MC-952, MC-951 et MC-953*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT LES DÉCISIONS PRISES LORS DE LA DERNIÈRE SÉANCE D'AGGLOMÉRATION DU 19 SEPTEMBRE 2019

Le maire relate que certains membres du conseil d'agglomération, dont lui-même, ont demandé le retrait des points suivants de l'ordre du jour de cette séance et que cette demande a été refusée par la majorité des membres :

- CA-190919-8.9 - *Approbation de la modification du chef-lieu de la cour municipale de Longueuil par la ministre de la Justice (SD-2019-2518);*
- CA-190919-8.10 - *Avis de motion d'un règlement ordonnant l'acquisition de mobilier et d'équipements ainsi que des travaux connexes pour l'aménagement de la Cour municipale dans de nouveaux locaux et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2019-2573);*
- CA-190919-8.11 – *Dépôt du projet de Règlement CA-2019-292 ordonnant l'acquisition de mobilier et d'équipements ainsi que des travaux connexes pour l'aménagement de la Cour municipale dans de nouveaux locaux et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2019-2573).*

191022-38 SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE D'AGGLOMÉRATION DU 24 OCTOBRE 2019

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'exprimer l'orientation suivante relativement aux sujets énumérés à la séance ordinaire du conseil d'agglomération devant se tenir le jeudi 24 octobre 2019 :

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Sujets	Orientation		
	Favorable	Défavorable	Commentaires
CA-191024-4.2 Autorisation de déposer une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) pour les travaux de réfection du système d'air comprimé de l'usine régionale et de l'usine Le Royer (SD-2019-2868)	X		
CA-191024-4.3 Autorisation de déposer une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) pour le projet de mise à niveau du système de régulation de la station de pompage Lafrance (SD-2019-2912)	X		
CA-191024-4.4 Autorisation de déposer une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) pour le projet de remplacement des conduites d'incinération, des tubes de la chaudière et des équipements connexes au Centre d'épuration Rive-Sud (SD-2019-2880)			En vertu de l'article 118.9 de la <i>Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations</i> , la compétence exclusive de la Ville de Longueuil en matière d'assainissement des eaux ne s'applique pas sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

CA-191024-4.5 Autorisation de déposer une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) pour le projet de préachat des équipements de déshydratation au Centre d'épuration Rive-Sud (SD-2019-2979)			En vertu de l'article 118.9 de la <i>Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations</i> , la compétence exclusive de la Ville de Longueuil en matière d'assainissement des eaux ne s'applique pas sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville.
CA-191024-4.6 Autorisation de déposer une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du programme de soutien à la coopération intermunicipale (SD-2019-2947)	X		
CA-191024-6.1 Autorisation de vendre des biens appartenant à la Ville (SD-2019-3064)	X		
CA-191024-6.2 Don d'équipements de protection en sécurité incendie (SD-2019-1786)	X		
CA-191024-6.4 Adjudication du contrat APP-19-175 (2019-BI552) pour l'exécution de travaux d'entretien préventif et correctif des systèmes mécaniques de neuf casernes (option 1) (SD-2019-2881)	X		
CA-191024-6.6 Adjudication de la partie d'agglomération du contrat	X		

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

APP-19-208 (2019-GDE-502) pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium en solution de 12 % à divers ouvrages (option 2) (SD-2019-2989)			
CA-191024-6.7 Mandat au Centre de services partagés du Québec pour l'achat de véhicules légers pour et au nom de la Ville (SD-2019-2991)	X		
CA-191024-7.1 Imposition d'une réserve pour fins publiques sur le lot 2 666 130 du cadastre du Québec aux fins de construction d'un centre de tri des matières recyclables (SD-2019-3062)	X		
CA-191024-8.1 Approbation d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Longueuil, la ministre de la Sécurité publique, l'Association des directeurs de police du Québec et la Régie des alcools, des courses et des jeux concernant la participation au programme Actions concertées pour contrer les économies souterraines (ACCES Alcool) (SD-2019-2063)	X		
CA-191024-8.2 Approbation d'une entente à intervenir entre la ville et la Société de transport de Longueuil concernant l'augmentation du service de transport en commun sur les lignes 86 et 87, pour l'année 2020 (SD-2019-2219)	X		
CA-191024-8.3 Résiliation de l'entente intermunicipale intervenue entre la Ville de Longueuil	X		

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

et la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville sur la délégation de compétence concernant la valorisation de matières résiduelles organiques (SD-2019-2934)			
CA-191024-8.4 Résiliation de l'entente intermunicipale intervenue entre la Ville de Longueuil et la Ville de Saint-Lambert sur la délégation de compétence concernant la valorisation de matières résiduelles organiques (SD-2019-2937)	X		
CA-191024-8.5 Adoption du Règlement CA-2019-292 ordonnant l'acquisition de mobilier et d'équipements ainsi que des travaux connexes pour l'aménagement de la cour municipale dans de nouveaux locaux et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2019-2574)	X		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Dépenses relatives au contrat de gré à gré octroyé à la boîte de relations publiques National inc. et absence d'information fournie par la mairie et dépenses faites à l'insu du conseil;
- Déroulement et rapidité avec laquelle le conseil traite et étudie des dossiers inscrits à l'ordre du jour des séances du conseil;
- Séances d'agglomération et compte rendu du maire pour les membres du conseil de Saint-Bruno;
- Mot de félicitations pour les travaux de construction du débarcadère face à l'école Montarville;
- Emplacement du crématorium;
- Problématique avec l'installation de cheminées sur un immeuble situé dans le parc industriel;
- Approbation d'une dérogation mineure pour la pose/installation de clôture sur le boulevard Clairevue lors de la séance du mois de septembre;

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

- Préoccupation d'un citoyen à la suite de la vente d'un terrain situé sur la rue Calvados et demande d'être informé sur une éventuelle demande d'étude de lotissement par le CCU;
- Remerciements au conseil pour son écoute et manifeste en sa confiance en celui-ci.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les interventions ont porté sur les sujets suivants :

- Mot de félicitations au nouveau député fédéral élu, Stéphane Bergeron, et de remerciements au député sortant / Tenue d'une réunion du comité de démolition pour l'étude de la demande de démolition de l'usine Natrel le 5 novembre à 19 h / Marche sur le climat tenue à Montréal et réduction des GES et ceux d'équipements motorisés et demande de connaître le constat et la cible pour savoir si Saint-Bruno l'a atteinte / Boisé des Hirondelles et audiences devant les tribunaux devant être communiquées aux membres du conseil par le cabinet du maire / Mot de félicitations aux électeurs avec un taux de participation de 76 % lors l'élection constituant le plus élevé au Québec (la conseillère Marilou Alarie);
- Changement à la réglementation municipale pour autoriser les micro-brasseries dans certaines zones du centre-ville / Tenue de séances plénières pour l'étude de dossiers par le conseil et fonctionnement et analyse de ceux-ci / Mot de remerciements à l'équipe du Génie pour la construction du débarcadère face à l'école De Montarville ainsi que pour les travaux de verdissement / Mot de remerciements aux 500 000 personnes ayant participé à la marche pour le climat (la conseillère Isabelle Bérubé);
- Tenue de la Manifestation mondiale sur la crise climatique le 27 septembre / Collines montérégiennes et invitation au « Tour de vélo avec le maire » le samedi 12 octobre à Saint-Paul-d'Abbottsford / Tenue de la Grande marche de Pierre Lavoie le samedi 19 octobre dans le parc du mont Saint-Bruno / Présentation de statistiques sur le résultat de l'élection fédérale avec un pourcentage de participation exceptionnel de 76,1 % - Souligne le travail de tous les bénévoles et souhaite la bienvenue au nouvel élu et remercie le député sortant / Tenue du déjeuner du maire le samedi 26 octobre sous le thème « Boisés d'intérêt sous tension » (le maire Martin Murray).

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la levée de la séance à 23 h 07.

Le maire,

La greffière,

Martin Murray

Lucie Tousignant